

## SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

L'an 2025, le 15 Septembre à 09h30, s'est réuni à Saint-Julien-en-Saint-Alban, le Comité syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 99

Membres présents : 51

Pouvoirs : 0

Excusés : 9

Membres votants : 51

### **OBJET** : COMPTE RENDU D'ACTIVITE DES CONCESSIONNAIRES ENEDIS ET EDF POUR L'ANNEE 2024

Le Président informe l'assemblée qu'ENEDIS et EDF ont présentés leur compte-rendu annuel des concessionnaires 2024 à l'occasion de l'Exécutif du 8 Septembre 2025.

#### Le compte-rendu d'activité 2024 d'ENEDIS et EDF détaille :

- Une synthèse de l'activité d'ENEDIS sur le territoire concédé (le développement et l'exploitation des réseaux de distribution publique, la proximité avec les clients, l'ancrage territorial et les actions au service de l'environnement, les éléments financiers de la concession).
- Une synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur le territoire concédé (les évolutions législatives et réglementaires, les clients aux tarifs réglementés de vente, la relation clientèle, la solidarité).
- Les indicateurs de suivi de l'activité des concessionnaires (le réseau et la qualité de desserte, les clients, les produits et les charges d'exploitation liés à l'activité d'ENEDIS, les données patrimoniales, les flux financiers de la concession).
- Le Syndicat apporte une attention permanente sur les critères suivants et ne manque pas de rappeler à l'ordre le cas échéant le concessionnaire sur ses obligations en la matière :

#### ➤ Le domaine comptable

- Les recettes d'acheminement s'élèvent à 85,6 M€, en hausse de 2,61 M€ (+3,1 %) par rapport à 2024, et ce malgré un volume d'électricité acheminé quasi stable à 1 776 939 MWh (-0,002 %).

#### ➤ La continuité d'alimentation :

- Le critère B HIX(1) (hors incidents exceptionnels) de la concession est de 142 minutes, en augmentation par rapport à 2023 (139 minutes en 2023).

L'année 2024 ayant été marquée par 13 événements climatiques d'ampleurs 5 tempêtes, inondations et orages, dont la tempête Bert des 24 et 25 novembre.

Ce niveau de qualité reste supérieur à la moyenne nationale (72 minutes, stable également), démontre la fragilité des réseaux de la concession et la nécessité d'entreprendre des travaux de fiabilisation de ses réseaux.

<sup>(1)</sup> Critère B : temps moyen de coupure par client, hors incidents exceptionnels.

- Les investissements du concessionnaire dédiés à l'amélioration du réseau :
  - Les investissements délibérés pour la performance et la modernisation du réseau hors compteur Linky s'élèvent à 19.5 M€ en 2024 soit une augmentation de 12 % par rapport à 2023 (17.3 M€).

Le SDE07 reste très vigilant sur le niveau des investissements, insiste pour qu'ENEDIS maintienne une enveloppe financière importante et confirme que les travaux « dégâts neige » sont de plus en plus des investissements nécessaires.

- Consommation et raccordement nouveaux clients :
  - 1.776 TWh consommé, soit une diminution de 0.002 % par rapport à 2023
  - 1 901 nouveaux consommateurs raccordés en 2024 au réseau, soit une progression de 0.8 % par rapport à 2023
- Production et raccordement nouveaux producteurs :
  - 0.589 TWh produit, soit une hausse de 9.2 % par rapport à 2023
  - Eolien : 0.266 TWh, +0.5 %.
  - Photovoltaïque : 0.199 TWh, +1.5 %
  - Hydraulique : 0.120 TWh, +56.0 %
  - Autres : 0.006 TWh -9.2 %
  - La production de la concession, représentent 30.4 % de la consommation (Stable).
  - 379 896 KVa de puissance de production installé, soit une augmentation de 8.5 % par rapport à 2023
  - 3 065 raccordements d'installation de producteurs ont été réalisés cette année, pour une puissance de production de 29 657 KVa soit une augmentation de 29.3% par rapport à 2023
  - La croissance la plus marquée des puissances installées concerne les installations photovoltaïques

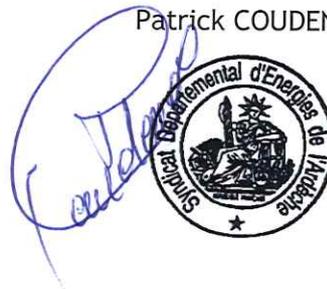
Aussi, il est proposé de prendre acte de la communication du compte rendu d'activité 2024 d'ENEDIS et EDF.

Le Comité Syndical,

- ✓ **DECIDE de prendre acte du CRAC électricité 2024.**

Extrait certifié conforme,

Le Président  
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le .....